



Association des victimes du vaccin contre l'hépatite B

COMMUNIQUE DE PRESSE

Du 7 janvier 2016

Vaccination contre l'hépatite B : les victimes ne désespèrent pas d'être entendues

Les membres du Conseil d'administration du Revahb sont surpris des articles parus dans la presse concernant le **réquisitoire de non-lieu** portant sur le dossier **pénal** de la vaccination anti-hépatite B.

Ces articles tendraient-ils à vouloir faire pression de façon détournée sur la justice ?

Certes, la juge d'instruction en charge du dossier a reçu ce réquisitoire, mais elle a également les documents des avocats des victimes et elle est libre de donner suite ou non.

Les plaintes ont été déposées pour que soient éclaircies les conditions dans lesquelles a été lancée cette vaccination de masse, soutenue par une campagne publicitaire particulièrement agressive et mensongère : *« L'hépatite B tue en un jour plus que le Sida en un an »*. Emissions radiophoniques, télévisées, dépliants, camion sillonnant toute la France et agitant les peurs... Vaccination massive des élèves de sixième dans les établissements scolaires, alors que l'OMS ne préconisait à l'époque que la vaccination des nouveau-nés, des personnes à risques et des personnels médicaux et paramédicaux, et alors même que la France n'était qu'un pays de faible endémie et que l'hépatite B se guérit spontanément dans 90 % des cas.

Cette campagne a provoqué la plus grande vague de vaccination jamais vue en France : plus de 20 millions de personnes se sont fait vacciner, la plupart sans raison, et ce sont les neurologues qui ont tiré la sonnette d'alarme quand ils ont constaté une augmentation inattendue du nombre de scléroses en plaques. Bernard Kouchner a alors décidé d'arrêter la vaccination dans les collèges.

De très nombreux autres effets secondaires sont apparus : scléroses latérales amyotrophiques, syndrome de Guillain-Barré, lupus érythémateux, polyarthrites rhumatoïdes, spondylarthrites ankylosantes, diabètes insulino-dépendants, aplasies médullaires, hépatites auto-immunes, syndromes néphrotique, myofasciites à macrophages, syndromes de fatigue chronique,... Les victimes se sont regroupées en association, le Revahb, créé en 1997 : **Réseau vaccin hépatite B**.

Depuis 1986, les premiers cas de troubles auto-immuns avaient été répertoriés et publiés dans la littérature scientifique internationale. En France, la pharmacovigilance n'a pas été à la hauteur. C'est le Revahb qui, bénévolement, a assuré à hauteur de plus de 72 % le recensement des effets indésirables, actés par l'Agence du Médicament, puis par l'AFSSAPS devenue l'ANSM après le scandale du Médiateur.

Le réquisitoire du Parquet a fait étrangement l'impasse sur tous les chefs d'accusation, notamment sur la tromperie et la publicité mensongère pour lesquelles les preuves sont extrêmement nombreuses.

A la justice désormais de prendre ses responsabilités vis à vis de ceux et celles qui sont restés lourdement handicapés ou sont morts.

Le dernier mot appartient par principe aux juges d'instruction.

REVAHB
6 rue du Général de Gaulle
93360 NEUILLY PLAISANCE
Tél : 01.43.08.86.40

Courriel : asso..revahb@orange.fr
Site internet : www.revahb.fr

Interlocutrices :
Catherine GACHES, Présidente : 06.11.22.67.40.
Régine GIANNETTI, Secrétaire : 06.65.21.21.54